



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**CABINET DU LEADER
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

Québec, le 18 février 2020

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons débattre, le mercredi 19 février 2020, à la période prévue à cet effet, de la motion du député de Matane-Matapédia, jointe en annexe.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Bouchard
Directeur

11403

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Arti. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale réitère le statut du français comme seule langue commune et officielle au Québec;

Que l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

Que l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

Qu'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la *Charte de la langue française* pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

Qu'elle réclame que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la *Charte de la langue française*;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de déposer un projet de loi faisant en sorte que les entreprises de 25 à 49 employés soient elles aussi soumises aux exigences de cette même *Charte*. »

Présentée par le député de Matane-Matapédia.

Le mercredi 19 février 2020